



Montréal, le 12 février 2008

Madame Pauline Marois  
Cabinet de la chef du deuxième groupe d'opposition  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
3e étage, Bureau 3.151  
Québec (Québec)  
G1A1A4

Vous avez, au cours des derniers jours, fait part de votre désir de voir les étudiants québécois bilingues à la fin du secondaire. La SPEAQ (La Société pour la promotion de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au Québec), qui regroupe environ 900 enseignants d'anglais, langue seconde de tous les niveaux, est entièrement en accord avec cet objectif. Nos rencontres avec de nombreux parents d'enfants fréquentant les écoles francophones du Québec nous permettent d'affirmer qu'effectivement la très grande majorité d'entre eux souhaitent que leurs enfants acquièrent une bonne maîtrise de la langue seconde à l'école.

Cependant, nous nous questionnons sur certaines des modalités que vous avez mises de l'avant pour atteindre cet objectif.

- L'enseignement de l'anglais est obligatoire à compter du premier cycle du primaire depuis seulement deux ans. Est-il pertinent à ce moment de modifier encore le régime pédagogique et de plonger les enseignants, les élèves et les parents dans une période d'incertitude ? N'est-il pas préférable d'assurer une certaine continuité et stabilité aux programmes en place ?
- Vous préconisez l'enseignement d'autres matières (histoire, géographie, etc.) en anglais à compter du 3<sup>e</sup> Cycle du primaire. Actuellement la loi 101 ne permet pas de telle mesure. D'autre part, à qui confierait-on l'enseignement de ces disciplines en anglais ? Les spécialistes d'anglais ont-ils la formation nécessaire pour en assurer l'enseignement et les titulaires maîtrisent-ils suffisamment l'anglais pour le faire ?
- Le régime pédagogique suggère un temps d'enseignement pour la langue seconde mais les écoles sont libres de décider du temps qu'on y consacre. Seriez-vous prête à imposer aux écoles un temps obligatoire pour l'enseignement de l'anglais ? Seriez-vous prête également à augmenter le nombre d'heures consacrées à l'enseignement de l'anglais ?

...2

- Vous êtes sûrement sans savoir qu'il s'est développé au Québec des modèles qui permettent d'atteindre l'objectif que nous avons en commun. Il faudrait s'assurer de prendre les mesures pour les mettre en place. Les modèles d'enseignement intensif de l'anglais au 3<sup>e</sup> Cycle du primaire ont prouvé leur efficacité. Les études qui ont été faites permettent d'affirmer que les élèves ayant accès à ces programmes sont fonctionnels dans la langue seconde à la fin du primaire. Malheureusement, seulement de 10 à 15% des élèves québécois font actuellement un apprentissage intensif de l'anglais. Monsieur Gérald Larose recommandait d'ailleurs ce type d'enseignement à la fin du primaire pour tous les élèves du Québec dans son rapport de *La Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*. L'existence de programmes enrichis au secondaire permet, par la suite, aux élèves ayant eu la chance d'avoir fait un apprentissage intensif de l'anglais d'approfondir leurs connaissances de la langue seconde.

Le Conseil d'administration de la SPEAQ est en lien étroit avec des enseignants, des conseillers pédagogiques en anglais, langue seconde et des chercheurs universitaires dans le domaine de l'enseignement des langues secondes. Nous serions disponibles pour vous rencontrer afin de partager nos points de vue et notre expertise sur différentes facettes de l'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec.

Veillez agréer, Madame Marois, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Micheline Schinck  
Présidente SPEAQ